Rapport annuel de gestion

2022 | 2023

INMQ

Institut national des mines

Rédaction et diffusion
Karine Lacroix, conseillère stratégique
en communication
Institut national des mines

Collaboration
Maripier Viger, agente de communication
Joanie Martel, conseillère aux communications
et à la recherche
Josée Latreille, technicienne en administration
Lyne Bisson, cadre-conseil
Institut national des mines

Supervision
Christine Duchesneau,
présidente-directrice générale
Institut national des mines

Révision linguistique
Gilles Bordage

Graphisme
Pro-Actif

Photographies
La photographie de la page couverture a
été prise par le photographe Mathieu Dupuis
et les photographies des membres du conseil
d'administration ont été prises par la photographe
Émilie Nadeau.

Le présent document a été produit par
l'Institut national des mines.

Pour toute demande de renseignement :
Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2

Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca | inmq.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-550-95054-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-95055-4 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2023

© Gouvernement du Québec – Institut national des mines, 2023

Photographie : Mathieu Dupuis

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES DES AUTORITÉS 6

Message du ministre 7

Message de la présidence du conseil d'administration 8

Message de la direction générale 9

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES 10

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 12

Rapport de la direction 13

Rapport de l'auditeur indépendant 14

État des résultats et de l'excédent cumulé 16

État de la situation financière 17

État de la variation des actifs financiers nets 18

État des flux de trésorerie 19

Notes complémentaires 20

1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES 30

1.1 L'organisation en bref 31

Mission de l'organisation 31

Contexte 32

Fonctions 32

L'équipe de l'INMQ, ses collaborateurs, ses collaboratrices et ses partenaires 32

1.2 Faits saillants de l'année 2022-2023 35

Les travaux de l'Institut national des mines inspirent le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville 35

Consultations partout au Québec et élaboration d'une nouvelle planification stratégique 2023-2028 35

Record de participation au colloque annuel 2022 36

Des conférences remarquées au congrès Québec Mines + Énergie 2022 37

Outil d'accompagnement pour l'enseignement aux élèves des Premières Nations et Inuit dans un programme de formation professionnelle du secteur minier 38

Étude d'impact des technologies sur les compétences de la main-d'œuvre 38

Présentation d'un projet Web favorisant la diffusion de l'offre de formation minière interordres au Québec 39

Avis au ministre – Valoriser la diplomation en formation professionnelle par la reconnaissance des acquis et des compétences 39

Rapport d'évaluation de la vidéo interactive sur les bases de la communication dans le secteur minier 40

Les tendances générales en formation minière 2022-2023 40

Visite d'une délégation du Maroc 41

La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique 41

Près de 50 articles présentant le secteur minier sous l'angle de la formation 42

2. LES RÉSULTATS 43

2.1 Plan stratégique 2018-2023 44

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023 44

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023 45

Enjeu 1 : La connaissance des tendances en formation ayant un impact sur le développement des compétences de l'avenir 45

Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille 45

Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec 46

Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés 46

Enjeu 2 : L'actualisation de l'offre de formation 49

Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées 49

Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement 50

Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation 50

Enjeu 3 : L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier 51

Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires 51

Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier 53

Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec 54

2.2 Déclaration de services aux citoyens 55

3. LES RESSOURCES UTILISÉES 56

3.1 Utilisation des ressources humaines 57

Répartition de l'effectif par secteur d'activité 57

Formation et perfectionnement du personnel 57

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier 58

Données accessibles concernant le taux de départ volontaire 58

3.2 Utilisation des ressources financières 59

Dépenses par secteur d'activité 59

3.3 Utilisation des ressources informationnelles 59

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles 59

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES 60

4.1 Gestion et contrôle des effectifs 61

4.2 Développement durable 62

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2022-2023 62

4.3 Occupation et vitalité des territoires 63

4.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 63

4.5 Accès à l'égalité en emploi 63

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics 63

Objet et champ d'application 64

Principes d'éthique et règles générales de déontologie 64

Activités politiques 66

Processus disciplinaire et sanctions 66

Entrée en vigueur 66

4.7 Gouvernance de l'Institut national des mines 66

Membres du conseil d'administration 66

Fonctionnement des comités 70

4.8 Allégement réglementaire et administratif 71

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels 71

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 72

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes 73

4.12 Politique de financement des services publics 73

MESSAGES DES AUTORITÉS

MESSAGE DU MINISTRE

La dernière année a été très chargée pour l'Institut national des mines du Québec (INMQ).

À la suite de consultations tenues à la grandeur du Québec, l'INMQ a élaboré une nouvelle planification stratégique qui lui permettra d'orienter son positionnement pour les prochaines années, et ce, en fonction des préoccupations réelles du milieu minier, notamment en ce qui concerne l'actualisation de l'offre de formation.

Le 7e colloque annuel de l'Institut a constitué un autre temps fort, avec une participation record pour cette première édition hybride. Le contenu produit par l'INMQ s'est aussi démarqué lors des conférences données par ses experts lors du congrès Québec Mines 2022, tout autant que lors de l'accueil d'une délégation du Maroc.

Je veux également souligner la production du guide d'accompagnement pour l'enseignement aux élèves des Premières Nations et Inuit dans un programme de formation professionnelle du secteur minier. Je suis convaincu que ce guide favorisera la réussite d'un plus grand nombre d'élèves.

L'Institut national des mines du Québec continue d'étudier l'évolution du secteur minier, particulièrement l'impact des nouvelles technologies, pour assurer la pertinence de la formation offerte dans les établissements d'enseignement. Je continuerai à suivre les travaux de l'INMQ, qui souhaite, tout comme moi, favoriser la qualité de la formation professionnelle. Nous voulons outiller nos diplômés afin qu'ils soient prêts à intégrer lemarché du travail avec des connaissances en adéquation avec les réalités du milieu.

Merci pour votre engagement et tout ce travail essentiel.

BERNARD DRAINVILLE
Ministre de l'Éducation

Votre gouvernement

Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Ministre, au nom du conseil d'administration de l'Institut national des mines, je vous présente le rapport annuel de gestion 2022-2023 qui fait état des derniers travaux de la planification stratégique 2018-2023. Cette dernière année a été ponctuée de changements avec le départ du président du conseil d'administration, M. Guy Belleau, qui, avant de quitter ses fonctions, a contribué à la consultation nationale de l'Institut en prévision de l'élaboration et du déploiement de la nouvelle planification stratégique 2023-2028.

L'Institut national des mines a accueilli au cours de sa dernière année M^me^ Sonia Caron, directrice du Centre de formation professionnelle de la Baie-James. Elle représente le secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier. Son expérience sur le terrain lui permet d'offrir une vision de la formation professionnelle du secteur minier à accroître. Au cours de la dernière année, les membres du conseil d'administration ont travaillé ardemment aux travaux et projets de l'organisation. Composé de membres provenant des milieux tant scolaires que miniers, le conseil représente tous les niveaux d'éducation au Québec : professionnel, collégial et universitaire. Il est également soutenu par quatre ministères au gouvernement du Québec, soit le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Ces derniers sont présents, engagés et désirent appuyer, sous différentes perspectives, tous les enjeux de la formation minière. De plus, ils veillent à la gestion administrative de l'organisation et s'assurent de gérer les fonds publics avec transparence, authenticité et au bénéfice de tout le Québec, de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.

Dès le 1^er^ avril 2023, une nouvelle planification stratégique prendra son envol, la troisième de l'histoire de notre organisation. Vous pourrez constater à quel point l'Institut national des mines désire, une fois de plus, se dépasser et permettre aux établissements d'enseignement du Québec de se surpasser. L'Institut continuera à réunir toutes les instances, favorisera leur concertation et leur permettra de mettre en place des solutions afin d'actualiser l'offre de formation, d'augmenter la diplomation et de proposer des possibilités de carrières dans une industrie toujours prête à rehausser son efficience, à diminuer son empreinte environnementale et à performer.

MICHEL LAPLACE
Vice-président du conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le Ministre, après cinq ans, une autre page de l'Institut national des mines se tourne. Le Plan stratégique 2018-2023 se termine avec la parution de ce rapport annuel de gestion 2022-2023. Il a permis à l'Institut de démontrer qu'il était l'acteur le plus crédible pour l'actualisation de la formation minière au Québec, et ce, dans un souci d'équité pour tous les établissements d'enseignement de la province de niveaux professionnel, collégial et universitaire offrant de la formation menant au secteur minier.

Les publications des cinq dernières années sont le reflet d'une industrie minière québécoise qui non seulement poursuit sa transformation grâce aux nouvelles technologies et aux pratiques innovantes pour diminuer son empreinte environnementale, mais aussi revoit ses processus d'attraction pour recruter une main-d'œuvre diversifiée, qualifiée et apte à réaliser un travail de qualité. Encore une fois, l'Institut national des mines a prouvé qu'il était en mesure de réaliser des études, des rapports et des projets à la hauteur des ambitions de l'industrie minière au Québec. Avec la reconnaissance et l'apport de partenaires de choix, les établissements d'enseignement du Québec offrant de la formation minière, l'Institut national des mines est demeuré agile et révélateur des besoins de formation nécessaires à un secteur minier offrant des produits les plus écoresponsables possibles et reconnus mondialement. En février dernier, vous nous avez fait l'honneur d'une mention pour la qualité de nos publications lors de votre conférence devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

Depuis la dernière année, les minéraux critiques et stratégiques sont devenus de plus en plus omniprésents et s'avèrent nécessaires pour la transition énergétique du Québec. Le milieu de l'enseignement jouera un rôle primordial dans ce développement en offrant des programmes de formation initiale et continue permettant au Québec de disposer d'une main-d'œuvre apte à extraire et à transformer ces minéraux critiques et stratégiques. Au regard de notre prochaine planification stratégique, une attention particulière à cette volonté gouvernementale sera prise en considération. D'ailleurs, nous avons proposé une des premières recherches démontrant la place de plus en plus importante des véhicules électriques au Québec nécessitant le développement des compétences des mécaniciennes et mécaniciens d'engins de chantier. Nous poursuivrons ainsi nos efforts pour réaliser des projets et des recherches et faire la promotion des métiers et professions pour démontrer la vivacité d'un secteur en pleine transition. Réaliser des publications porteuses de sens pour l'éducation au Québec, transférables à divers secteurs d'activité, est la cible à atteindre. Les cinq dernières années ont permis à une organisation comme la nôtre de consolider ses relations sur le terrain, autant avec les ministères qu'avec les organismes gouvernementaux, afin de travailler en collaboration pour donner une vision concertée et ancrée pour l'optimisation de l'offre de formation. La veille informationnelle de l'organisation est l'un des moyens pour parvenir à déceler les innovations technologiques et les nouvelles pratiques du secteur minier, mais également pour entrevoir les répercussions et les avantages à tirer pour l'éducation. Avec la volonté de moderniser la formation et d'augmenter la diplomation, il est possible de FORMER LA MEILLEURE MAIN-D'OEUVRE AU MONDE.

CHRISTINE DUCHESNEAU
Présidente-directrice générale

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Institut national des mines :

- décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le Plan stratégique 2018-2023 de l'Institut;
- rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

La présidente-directrice générale,

CHRISTINE DUCHESNEAU
Val-d'Or, mai 2023

Actuellement, analyste de laboratoire chez Koniambo Nickel (Nouvelle-Calédonie), Sarah Fakalueva a obtenu un diplôme du Québec en Technologie minérale, spécialisation en géologie.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Institut national des mines est assujetti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes en matière de gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

Les états financiers ont été intégrés dans leur intégralité au présent rapport à la suite de leur adoption par le conseil d'administration, le 25 mai 2023.

TABLES DES MATIÈRES

Rapport de la direction	13
Rapport de l'auditeur indépendant	14
État des résultats et de l'excédent cumulé	16
État de la situation financière	17
État de la variation des actifs financiers nets	18
État des flux de trésorerie	19
Notes complémentaires	20

Actuellement, technicienne principale, Génie minier chez ArcelorMittal Exploitation minière Canada, Marjorie Alies est diplômée en Technologie minérale, spécialisation en géologie.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et des RH ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

CHRISTINE DUCHESNEAU
Val-d'Or, le 25 mai 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national des mines (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

GUILLAUME JORON, CPA auditeur
Directeur d'audit

Montréal, le 25 mai 2023

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	$	$	$
Revenus			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	959 500	**959 500**	959 500
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	-	**-**	16 600
Contribution de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	-	**22 500**	-
Intérêts et autres revenus	450	**10 248**	1 455
	959 950	**992 248**	977 555
Charges			
Traitements et avantages sociaux	789 360	**801 884**	523 897
Services professionnels	281 990	**281 330**	239 746
Publicité et communication	51 000	**27 984**	22 609
Frais de déplacement	40 000	**88 148**	19 630
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	23 120	**19 218**	23 024
Fournitures et approvisionnements	15 500	**13 587**	5 277
Frais de formation	7 000	**2 742**	10 551
Frais de représentation	3 415	**939**	1 276
Frais financiers	650	**2 448**	715
	1 212 035	**1 238 280**	846 725
(Déficit) excédent de l'exercice	(252 085)	**(246 032)**	130 830
Excédent cumulé au début de l'exercice	507 990	**507 990**	377 160
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	255 905	**261 958**	507 990

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023

	2023	2022
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**365 368**	498 070
Comptes à recevoir (note 4)	**46 098**	48 474
	411 466	546 544
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	**208 020**	120 923
Provision pour allocation de transition (note 8)	**16 371**	2 321
	224 391	123 244
Actifs financiers nets	**187 075**	423 300
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	**40 033**	46 342
Charges payées d'avance	**34 850**	38 348
	74 883	84 690
Excédent cumulé	**261 958**	507 990
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

M^ME JOSÉE MÉTHOT,
2^e vice-présidente du conseil d'administration

M. MICHEL LAPLACE,
1^er vice-président et président du comité vérification et ressources humaines

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	$	$	$
(Déficit) excédent de l'exercice	(252 085)	**(246 032)**	130 830
Amortissement des immobilisations corporelles	23 120	**19 218**	23 024
Acquisitions d'immobilisations corporelles		**(12 909)**	(1 725)
	23 120	**6 309**	21 299
Acquisition de charges payées d'avance		**(52 256)**	(47 748)
Utilisation de charges payées d'avance		**55 754**	13 968
Variation de charges payées d'avance		**3 498**	(33 780)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets		**(236 225)**	118 349
Actifs financiers nets au début de l'exercice	423 300	**423 300**	304 951
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		**187 075**	423 300

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent de l'exercice	**(246 032)**	130 830
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**19 218**	23 024
	(226 814)	153 854
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Comptes à recevoir	**2 376**	(19 577)
Créditeurs et charges à payer	**87 097**	(71 125)
Provision pour allocation de transition	**14 050**	(35 396)
Charges payées d'avance	**3 498**	(33 780)
	107 021	(159 878)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**(119 793)**	(6 024)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(12 909)**	(1 725)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(12 909)**	(1 725)
Diminution de la trésorerie	**(132 702)**	(7 749)
Trésorerie au début de l'exercice	**498 070**	505 819
Trésorerie à la fin de l'exercice	**365 368**	498 070

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continuelle de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. Soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. Participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.* L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer principalement la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les comptes à recevoir, à l'exception des taxes à la consommation, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Constatation des revenus

Contributions

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passifs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

- Équipement de bureau 5 ans
- Matériel informatique et logiciels 3 ans
- Améliorations locatives 7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le 1er avril 2022, l'Institut a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par l'Institut s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

4. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
	$	$
Taxes à la consommation à recevoir	**37 174**	31 874
Autres comptes à recevoir	**8 924**	16 600
	46 098	48 474

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
	$	$
Fournisseurs	**90 232**	72 829
Traitements	**99 506**	38 130
Avantages sociaux	**18 282**	9 964
	208 020	120 923

6. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 10 000 $ (10 000 $ en 2022) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2023, le taux est de 12,20 % (8,20 % en 2022) et la marge est inutilisée (0 $ en 2022).

Travailleurs de la mine Lamaque d'Eldorado Gold. Photographie : Mathieu Dupuis

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2023
Coût				
Solde au début	105 969	18 955	38 256	163 180
Acquisitions	-	2 550	10 359	12 909
Radiation	-	-	(11 728)	(11 728)
Solde à la fin	105 969	21 505	36 887	164 361
Amortissement cumulé				
Solde au début	64 701	17 924	34 213	116 838
Amortissement	15 034	512	3 672	19 218
Radiation	-	-	(11 728)	(11 728)
Solde à la fin	79 735	18 436	26 157	124 328
Valeur comptable nette	**26 234**	**3 069**	**10 730**	**40 033**

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2022
Coût				
Solde au début	105 969	18 955	43 263	168 187
Acquisition	-	-	1 725	1 725
Radiation	-	-	(6 732)	(6 732)
Solde à la fin	105 969	18 955	38 256	163 180
Amortissement cumulé				
Solde au début	49 667	17 345	33 534	100 546
Amortissement	15 034	579	7 411	23 024
Radiation	-	-	(6 732)	(6 732)
Solde à la fin	64 701	17 924	34 213	116 838
Valeur comptable nette	**41 268**	**1 031**	**4 043**	**46 342**

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les avantages sociaux futurs sont composés de deux régimes de retraite, soit le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) qui s'applique uniquement à la présidente-directrice générale, et le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), qui s'adresse aux autres membres du personnel dont la participation est sur une base volontaire. Les avantages sociaux futurs sont composés également de l'allocation de transition qui s'applique au titulaire d'un emploi supérieur.

Régime de retraite

La présidente-directrice générale de l'Institut participe au RRAS. Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2023, le taux de cotisation pour le RRAS, qui fait partie du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, l'Institut a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 20 887 $ (2022 : 11 115 $). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Régime volontaire d'épargne-retraite

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RLRQ, Chapitre R-17.0.1),* l'Institut a mis en place, en juillet 2019, un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auquel chaque membre du personnel peut adhérer. Ce RVER est administré par Desjardins Assurances, dûment autorisé par Retraite Québec et par l'Autorité des marchés financiers à cette fin. L'Institut a cotisé au RVER de chacun des membres de son personnel éligible pour un montant équivalent à 4 % de leur salaire brut, conditionnellement à ce que le membre contribue pour un minimum de 1 %. Le montant de la cotisation employeur versée au RVER par l'Institut au 31 mars 2023 s'élève à 17 650 $ (2022 : 16 471 $).

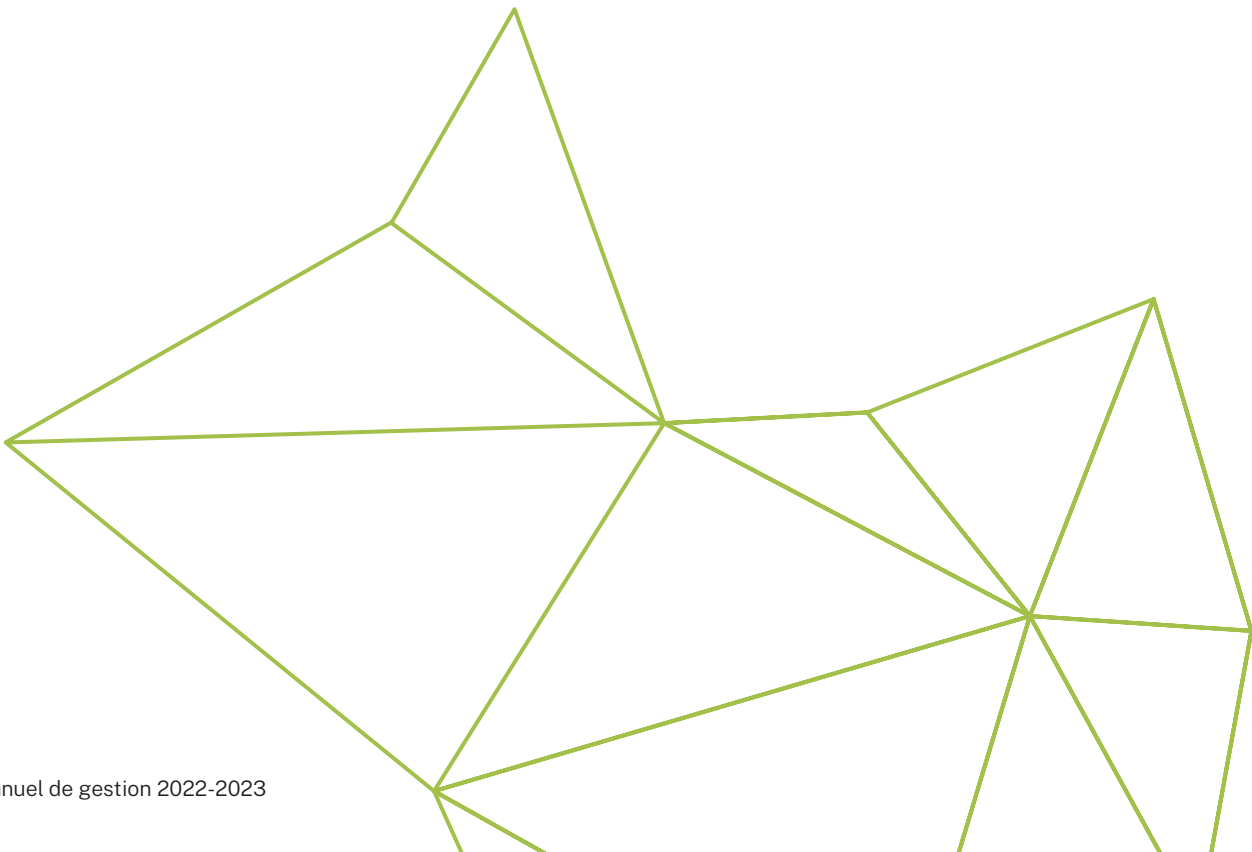

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Allocation de transition

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans un secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

La provision pour allocation de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2023	2022
Taux d'indexation	**6,12 %**	0 %
Taux d'actualisation	**4,56 %**	3,66 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des titulaires d'emplois supérieurs actifs	**3,83 ans**	4,83 ans

Au 31 mars 2023, la charge de l'exercice s'élevait à 14 050 $ (2022 : radiation nette de 35 396 $).

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les seuls actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les autres comptes à recevoir.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notations nationales.

La direction estime que le risque de crédit relativement aux autres comptes à recevoir est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti. Au 31 mars 2023, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux autres comptes à recevoir correspond à sa valeur comptable.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 6) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2023, le risque de taux d'intérêt est négligeable puisque le solde de la marge de crédit est nul et que celle-ci est très peu utilisée en cours d'exercice.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que de la présidente-directrice générale de l'Institut.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu des prestations de services sans contrepartie de la part du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, une entité sous contrôle commun. L'estimation de la valeur des services concernés pour l'exercice 2023 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 15 687 $ (14 990 $ en 2022) et de l'entretien ménager d'une valeur de 1 852 $ (1 770 $ en 2022). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 141 500 $ (117 419 $ en 2022) et échéant jusqu'en mars 2028.

Exercices	
2024	72 294
2025	16 301
2026	17 116
2027	17 630
2028	18 159
	141 500

1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

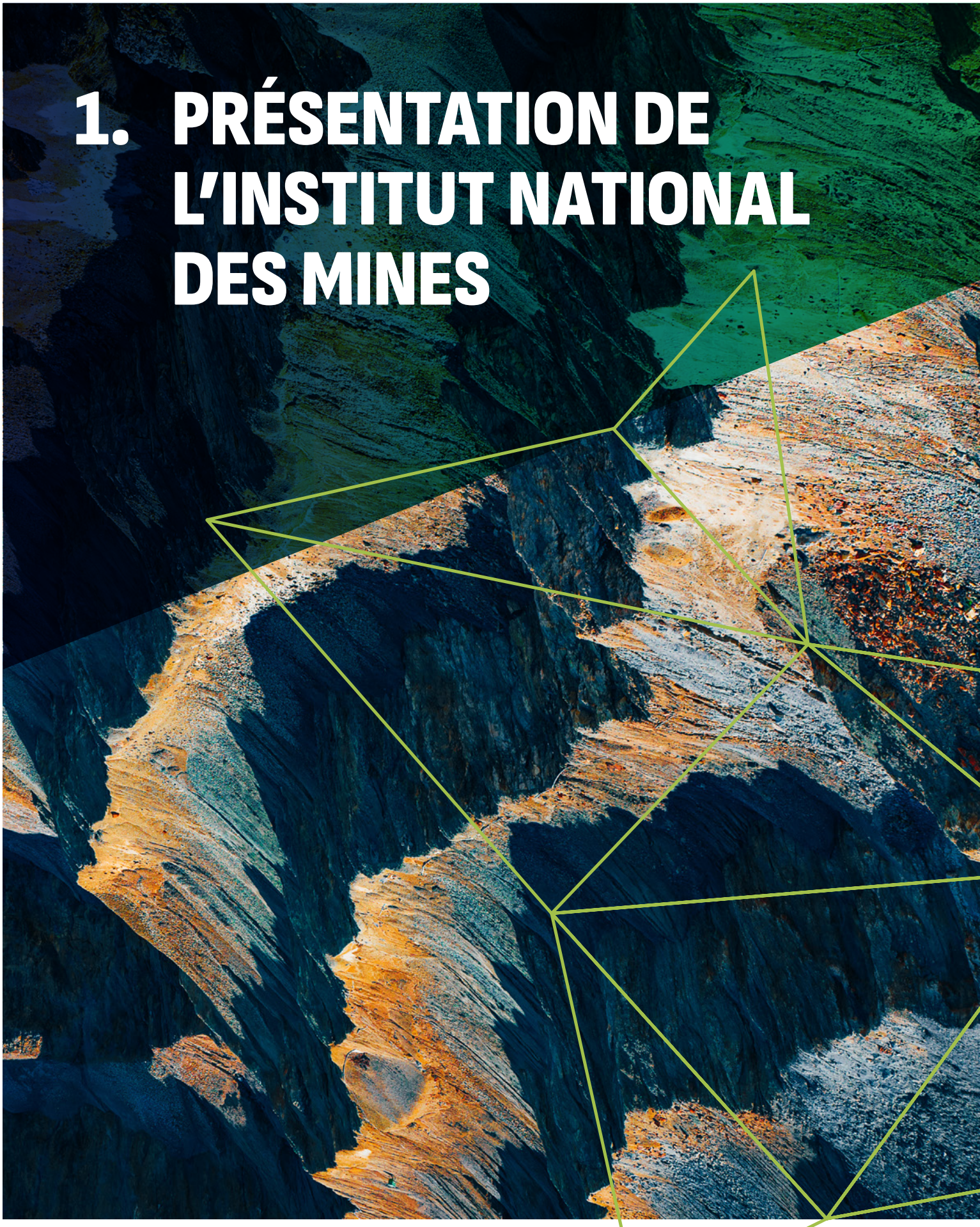

1.1 L'ORGANISATION EN BREF

MISSION DE L'ORGANISATION

Le rôle de l'Institut national des mines est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde qui contribue au développement du plein potentiel du secteur minier. L'Institut agit comme animateur de réseau : il multiplie les échanges et encourage la concertation entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentantes et représentants de l'industrie minière pour soutenir l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant de différents établissements d'enseignement et du secteur minier.

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier :

> L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.
>
> Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :
>
> 1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
> 2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continuelle de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
> 3. soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie[1] des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
> 4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

1. Au moment de la publication de ce rapport, aucune modification n'avait été apportée à la Loi sur l'Institut national des mines pour actualiser la dénomination des ministères chargés de son application.

CONTEXTE

L'Institut national des mines est un organisme de petite taille, de moins de 10 employés. Il doit non seulement maintenir la grande qualité de son expertise, mais également développer la polyvalence des membres de son personnel afin de pouvoir répondre à ses différentes obligations de reddition de comptes en tant qu'organisme gouvernemental. Avec la capacité interne de son équipe et la concertation avec divers actrices et acteurs provenant du secteur de l'éducation et du secteur minier, l'Institut construit d'année en année une synergie dans ce grand réseau, ce qui lui permet d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

FONCTIONS

L'article 6 de la Loi poursuit en précisant certaines fonctions de l'Institut :

> Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :
>
> 1. faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
> 2. diriger des projets pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
> 3. conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
> 4. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
> 5. établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
> 6. exécuter tout autre mandat que lui confie [ ] le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Selon l'article 7, « [l]'Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas ».

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

L'ÉQUIPE DE L'INMQ, SES COLLABORATEURS, SES COLLABORATRICES ET SES PARTENAIRES

Employées et employés

Christine Duchesneau,
présidente-directrice générale
Nommée le 19 janvier 2022, M[me] Duchesneau est en poste depuis janvier 2022.

Joanie Martel, conseillère aux communications et à la recherche
M[me] Martel est en poste depuis mars 2023.

Josée Latreille, technicienne en administration
M[me] Latreille est en poste depuis septembre 2022.

Karine Lacroix, conseillère stratégique en communication
M[me] Lacroix est en poste depuis septembre 2014.

Maripier Viger, agente de communication
M[me] Viger est en poste depuis mai 2019.

Nicholas Théroux, conseiller à l'innovation et à la recherche
M. Théroux est en poste depuis mai 2019.

Sophie-Anne Soumis, conseillère à l'innovation et à la recherche
M[me] Soumis est en poste depuis janvier 2022.

Carolle Audy, technicienne en administration
M[me] Audy a quitté ses fonctions en juin 2022.

Sarah Tremblay, secrétaire générale
M[me] Tremblay a quitté ses fonctions en octobre 2022.

Collaboratrices et collaborateurs associés de l'Institut national des mines

Drissa Ouattara, Ph. D., chargé de projet | Mines
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Eddy Supeno, Ph. D.,
professeur à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle,
Université de Sherbrooke

Émilie Deschênes, Ph. D.,
spécialiste en éducation autochtone et gestion
de l'éducation en contexte autochtone
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Rachel Bélisle, Ph. D.,
professeure à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle,
Université de Sherbrooke

Robert Marquis, Ph. D.,
collaborateur à l'Institut national des mines
Professeur associé à l'Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Partenaires de l'Institut national des mines au 31 mars 2023

- 48e Nord International
- Académie de la transformation numérique
- Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie
- ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.
  - Mont-Wright
  - Fire Lake
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- Association minière du Québec (AMQ)
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)
- Bureau du Québec à Rabat
- Canadian Royalties Inc., Projet Nunavik Nickel
- Cégep d'Alma
- Cégep de Baie-Comeau
- Cégep de Jonquière
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Sept-Îles
- Cégep de Thetford
- Centre technologique des résidus industriels (CTRI)
- Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ)
- Centre National de Recherche Technologique en Nouvelle-Calédonie
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Chambre de commerce de Val-d'Or
- Centre régional d'éducation des adultes (CRÉA) Mitshapeu
- Centre régional d'éducation des adultes (CRÉA) Kitci-Amik
- Commission scolaire crie
  - Service de l'éducation des adultes Sabtuan
- Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
  - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
  - Polyvalente Le Carrefour
- Centre de services scolaire de la Baie-James
  - Centre de formation professionnelle de la Baie-James
- Centre de services scolaire Harricana
  - Centre de formation professionnelle Harricana
- Centre de services scolaire de l'Estuaire
  - Centre de formation professionnelle de l'Estuaire
- Centre de services scolaire des Navigateurs

- Centre de services scolaire du Fer
  - Centre de formation professionnelle de Sept-Îles
- Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
  - Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
- Centre d'expertise ferroviaire – CEFRAIL
- COALIA
- Compétences Québec – Inforoute FTP
- Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)
- Commission scolaire Kativik
- Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail (CCPNIMT)
- Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Éducation internationale
- Eldorado Gold Québec, mine Lamaque
- Éléments 08 – Centre d'excellence sur les métaux stratégiques
- Formation Québec en réseau
- Fédération des cégeps
- Fédération des centres de services scolaires
- Glencore
  - Fonderie Horne
  - Mine Raglan
- Groupe minier CMAC-Thyssen
- Groupe MISA
- Hecla Québec, mine Casa Berardi
- IAMGOLD Corporation, mine Westwood
- Institut canadien des mines (ICM)
  - Division Amos
  - Division Val-d'Or
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Kativik Ilisarniliriniq
- Les Diamants Stornoway, mine Renard
- Meglab électronique inc.
- Mines Agnico Eagle Ltd
  - Mine Canadian Malartic
  - Mine Goldex
  - Complexe minier LaRonde
  - Mine Odyssey
- Minerai de fer Québec, lac Bloom
- Minière Osisko, Windfall
- Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc
- Ministère de l'Éducation (MEQ)
- Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
- Ministère du Travail
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- Monarch Mining Corporation
- Niobec, une compagnie de Magris
- Nouveau Monde Graphite, projet Matawinie
- Northern Centre for Advanced Technology (NORCAT) | Ontario
- Polytechnique Montréal
  - Génie des mines
- Québec Mines
- Ressources Falco ltée
- Rio Tinto, Fer et Titane, Compagnie minière IOC
- Tertio conseil et stratégie, magazine *Ressources, Mines et Industrie*
- Sayona Québec
- Sel Windsor Ltée, mines Seleine
- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
- Table jamésienne de concertation minière
- Tata Steel Minerals Canada Limited
- Université de Sherbrooke
  - Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage
- Université du Québec à Montréal
  - Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
  - Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)
  - Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- Université Laval
  - Académie de la transformation numérique
  - Génie des mines et de la minéralurgie
- Yamana Gold

1.2 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023

LES TRAVAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES INSPIRENT LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, M. BERNARD DRAINVILLE

Lors de sa conférence dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a souligné les travaux inspirants de l'Institut national des mines et l'importance de la formation minière au Québec pour le développement notamment de la filière batterie et des minéraux critiques et stratégiques. M. Drainville a également parlé d'un investissement important pour moderniser la formation professionnelle, entre autres celle des mécaniciennes et mécaniciens d'engins de chantier qui veilleront à l'entretien des engins hybrides ou électriques, sujet de notre dernier avis au ministre.

M^me^ Christine Duchesneau, PDG de l'Institut national des mines, et le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, lors de sa conférence dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

Événement tenu à Val-d'Or dans le cadre de la tournée des quatre consultations menées sur la Côte-Nord, à Québec, au Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue permettant à l'Institut de rencontrer ses partenaires à travers le Québec.

CONSULTATIONS PARTOUT AU QUÉBEC ET ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028

En mai 2022, l'Institut national des mines est allé à la rencontre de ses partenaires présents dans les principales régions minières afin d'entendre leurs enjeux et préoccupations liés à la formation du secteur minier. Grâce à ces consultations qui se sont tenues sur la Côte-Nord, à Québec, au Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue, diverses questions concernant le mandat de l'Institut, son positionnement, ses recherches, les futurs intérêts de recherche pour un secteur minier plus compétitif et l'actualisation de l'offre de formation favorisant le succès de l'industrie ont été discutées. Les participants ont souligné la pertinence, l'utilité et la qualité du travail effectué par l'équipe de l'Institut. Certes, la pérennité de l'organisation témoigne de son importance. D'ailleurs, lors de la dernière consultation à Val-d'Or, la présence remarquée des quatre PDG de l'histoire de l'organisation a été soulignée et a enrichi les discussions.

RECORD DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL 2022

C'est sous le thème « La formation : propulseur du savoir minier québécois » que l'Institut a tenu son 7e colloque, le 2 novembre 2022. Il a rassemblé un nombre record de participants et de participantes avec plus de 250 personnes en ligne et en présentiel au Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Val-d'Or. Les conférences ont abordé différents sujets bien actuels, dont la transformation numérique d'une organisation, la mine Odyssey du Partenariat Canadian Malartic, qui deviendra l'une des plus technologiques de l'histoire minière du Québec, ainsi que la persévérance scolaire des apprenantes et apprenants autochtones en formation professionnelle dans le secteur minier. L'événement s'est clôturé avec une allocution de Mme Nathalie Camden, sous-ministre associée aux Mines au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), à propos de la vision du Québec sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS), suivie d'un panel d'experts sur les besoins de formation et de compétences nécessaires dans la mise en valeur des MCS. Il est possible de visionner l'événement en rediffusion.

Photographies : Paul Brindamour

Tenu le 2 novembre dernier, ce colloque était le premier en mode hybride, présenté à la fois en direct sur le Web et en présentiel à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, au campus de Val-d'Or.

DES CONFÉRENCES REMARQUÉES AU CONGRÈS QUÉBEC MINES + ÉNERGIE 2022

Lors du congrès Québec Mines + Énergie 2022 organisé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, l'Institut national des mines a reçu un accueil plus que favorable, notamment lors de ses présentations. Tout d'abord, M^me^ Christine Duchesneau a coprésidé une séance de conférences sur « La transition énergétique des mines : perspectives, défis et solutions » devant plus de 70 participantes et participants. Durant cette séance, une conférence sur les engins miniers hybrides et électriques dans le secteur minier québécois a été proposée par Nicholas Théroux, conseiller à l'innovation et à la recherche à l'Institut national des mines. Rappelons que la conférence était tirée du rapport « Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation » lancé au printemps 2022.

L'Institut national des mines, en partenariat avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), a pu présenter les résultats préliminaires d'une recherche financée par le Groupe MISA. Les conseillers et conseillères à l'innovation et à la recherche Nicholas Théroux et Sophie-Anne Soumis, en collaboration avec le chargé de projet Drissa Ouattara de l'UQAT, ont offert la conférence « Études d'impact des nouvelles technologies sur les compétences du personnel du secteur minier dans le cadre du projet Mission Mine Autonome 2030 ». Sur la base de critères bien définis, de nouvelles technologies numériques destinées aux opérations minières développées par des entreprises québécoises ont été sélectionnées pour servir de cas d'études. À partir de la littérature, d'entrevues semi-dirigées et d'observations de terrain, les impacts potentiels de ces technologies sur les postes de travail qui seront en interaction avec ces dernières ont été évalués.

L'Institut national des mines a également participé au carrefour gouvernemental en proposant un kiosque avec ses collègues des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

L'Institut national des mines a participé au 43^e^ congrès Québec Mines + Énergie en tant qu'exposant et conférencier, à Québec en novembre 2022.

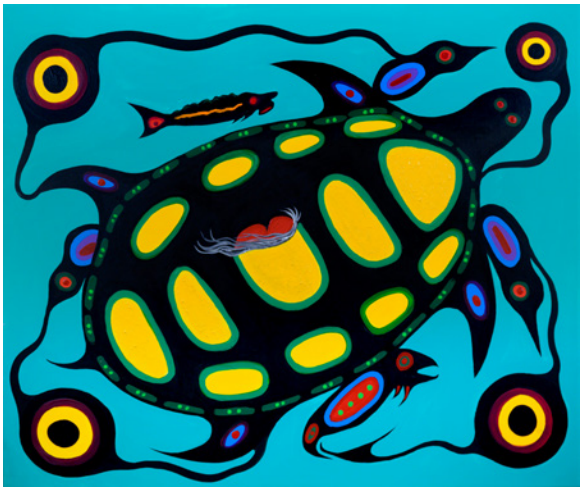

Peinture : Frank Polson

OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT AUX ÉLÈVES DES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT DANS UN PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR MINIER

Dans le but de mieux comprendre les enjeux liés à la persévérance scolaire des élèves des Premières Nations et Inuit au sein d'un programme de formation professionnelle menant à un métier lié au secteur minier, l'Institut a réalisé, en collaboration avec Émilie Deschênes, professeure universitaire en éducation en contexte autochtone, une étude portant sur le sujet. Présenté sous la forme d'un outil d'accompagnement offrant des stratégies sensibles culturellement, des pratiques concrètes et des moyens pour les mettre en œuvre, ce document vise à favoriser la persévérance puis la réussite des élèves. Il a la volonté d'accompagner les enseignantes et les enseignants ainsi que l'ensemble du personnel des centres de formation professionnelle en contexte urbain, afin de les soutenir dans l'adoption de stratégies et de pratiques et de les inspirer dans la découverte et l'innovation menant à leur mise en œuvre. Plusieurs personnes et partenaires ont participé à l'élaboration de cet outil : Susane King, le Centre régional d'éducation des adultes (CRÉA) Mitshapeu, le Centre régional d'éducation des adultes (CRÉA) Kitci-Amik, Kativik Ilisarniliriniq et la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ). La publication sera diffusée à l'automne 2023.

ÉTUDE D'IMPACT DES TECHNOLOGIES SUR LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le but de mesurer l'impact de l'implantation de trois nouvelles technologies sur les compétences de la main-d'œuvre minière, l'Institut national des mines a réalisé une étude sur le sujet en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Les trois nouvelles technologies en cours d'implantation, qui sont développées dans le cadre du projet Mission mine automne 2030 du Groupe MISA, ont ainsi été étudiées pour déterminer leurs impacts sur des postes spécifiques du secteur minier du Québec ainsi que sur les compétences de la main-d'œuvre. En plus d'optimiser l'adéquation formation-emploi, l'étude a pour objectifs d'encourager le transfert de connaissances, de favoriser le développement d'expertises, de projets de recherche et le développement collaboratif et, finalement, de consolider les relations entre l'industrie minière, les industriels et les établissements d'enseignement du Québec.

Photographie : Mathieu Dupuis

L'Institut national des mines a consulté ses partenaires au cours de l'année 2022-2023 quant à la faisabilité et à la pertinence de réaliser une section Web regroupant l'offre de formation menant au secteur minier, et ce, dans les trois ordres d'enseignement du Québec ainsi que chez les partenaires sectoriels de l'organisme.

PRÉSENTATION D'UN PROJET WEB FAVORISANT LA DIFFUSION DE L'OFFRE DE FORMATION MINIÈRE INTERORDRES AU QUÉBEC

L'Institut national des mines a consulté ses partenaires au cours de l'année 2022-2023 quant à la faisabilité et à la pertinence de réaliser une section Web regroupant l'offre de formation menant au secteur minier, notamment les programmes de formation initiale ainsi que les formations disponibles en ligne provenant des établissements d'enseignement du Québec des trois ordres d'enseignement et des partenaires sectoriels de l'Institut. Après la tenue de ces consultations, un cahier de charges a été élaboré afin de baliser la réalisation de ce projet porteur pour la promotion de l'offre de formation minière disponible au Québec. La réalisation de la section Web s'effectuera au cours de l'année 2023-2024.

AVIS AU MINISTRE – VALORISER LA DIPLOMATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Un avis intitulé « Valoriser la diplomation en formation professionnelle par la reconnaissance des acquis et des compétences » a été présenté au ministre de l'Éducation. Il recommande entre autres de promouvoir le parcours en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et de rendre accessible l'offre de service en RAC dans le secteur minier. Ainsi, cet avis désire favoriser l'augmentation de la qualification et de la diplomation des travailleuses et des travailleurs du secteur. De plus, l'objet de cet avis s'inscrit dans les intentions de valoriser la formation professionnelle, de développer une culture de formation au Québec, d'encourager la qualification au bénéfice du développement social, économique et technologique, ainsi que d'augmenter l'employabilité et l'adaptabilité professionnelle. Rappelons que cet avis repose sur deux études de l'Institut national des mines réalisées par M^me^ Rachel Bélisle et M. Eddy Supeno de l'Université de Sherbrooke et du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage.

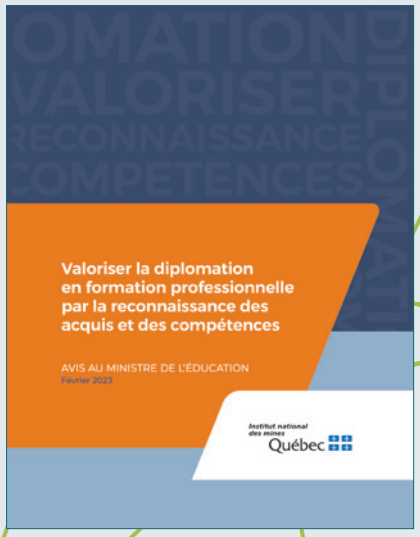

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA VIDÉO INTERACTIVE SUR LES BASES DE LA COMMUNICATION DANS LE SECTEUR MINIER

L'Institut national des mines a réalisé en 2018 une vidéo interactive éducative sur les bases de la communication. Après la réalisation de cette vidéo, un rapport d'évaluation a été élaboré. Ce dernier mentionne que la vidéo a connu beaucoup de succès auprès des personnes apprenantes et du personnel formateur l'ayant utilisée dans un contexte pédagogique. L'évaluation démontre que l'utilisation de la vidéo lors de la formation est appréciée. En effet, les personnes apprenantes tout comme les formatrices et formateurs ont exprimé leur appréciation de la vidéo par l'entremise d'entrevues et de questionnaires.

Le rapport mentionne que la vidéo capte l'attention de la personne apprenante et suscite son intérêt. La crédibilité des exemples présentés, la mise en scène et la variété du contenu font notamment le succès de cette vidéo éducative sur les bases de la communication.

LES TENDANCES GÉNÉRALES EN FORMATION MINIÈRE 2022-2023

Réalisées à partir de la veille informationnelle hebdomadaire de l'Institut, deux publications sont produites chaque année afin de documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale. L'émergence de nouveaux partenariats entre diverses organisations représente l'une des principales tendances révélées au cours des premiers mois de l'année 2022 alors que la dixième publication, la dernière de la série associée à la planification stratégique 2018-2023, montre encore une fois que l'intelligence artificielle prend une place prépondérante dans le secteur de l'éducation tout comme la formation donnée sur la mécanique et l'entretien des véhicules hybrides et électriques. Quant à la principale tendance observée en ce qui concerne le secteur minier, la préoccupation liée à la décarbonisation et à la transition énergétique demeure observable, notamment avec l'arrivée de nouvelles technologies.

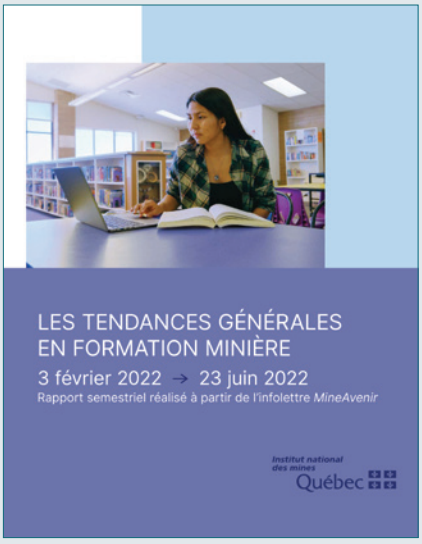

Ces publications sont des outils utiles à la prise de décision, non seulement pour orienter les recherches effectuées à l'INMQ, mais également pour éclairer les entreprises minières et les établissements d'enseignement sur les besoins de formation actuels et futurs.

VISITE D'UNE DÉLÉGATION DU MAROC

En novembre 2022, l'Institut national des mines a accueilli une délégation du Maroc, notamment des représentants du ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc ainsi que d'un établissement d'enseignement universitaire. Cette visite a permis de faciliter les échanges avec des établissements d'enseignement, des centres de recherche et des entreprises du secteur, mais a surtout permis de démontrer concrètement la vitalité de la formation minière offerte au Québec, des niveaux professionnel, collégial et universitaire. Cette visite a conclu la troisième année de l'entente de coopération avec le Maroc, signée en mars 2020.

Photographie : Paul Brindamour

L'Institut national des mines a accueilli en novembre 2022 une délégation du gouvernement du Royaume du Maroc. Plusieurs rencontres étaient à l'horaire et des échanges porteurs ont ponctué ces dernières, jetant les bases pour d'éventuelles collaborations entre les établissements d'enseignement et le secteur minier du Québec et du Maroc.

LA VISIBILITÉ DE L'INSTITUT DANS L'ESPACE PUBLIC ET MÉDIATIQUE

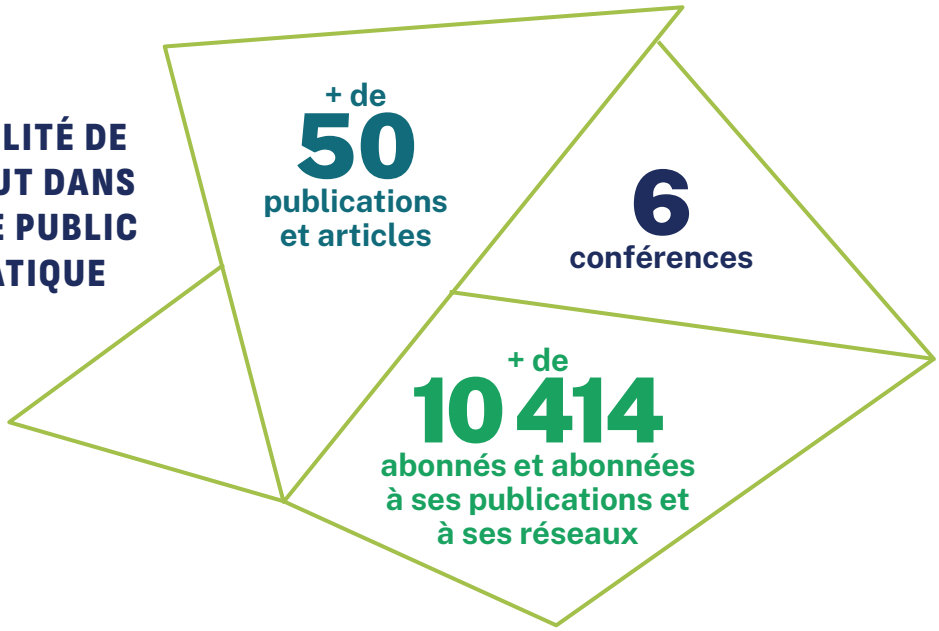

PRÈS DE 50 ARTICLES PRÉSENTANT LE SECTEUR MINIER SOUS L'ANGLE DE LA FORMATION

En plus de réaliser l'infolettre *MineAvenir*, publiée toutes les deux semaines et transmise à près de 1 100 abonnées et abonnés du secteur de l'éducation, du secteur minier et d'organismes gouvernementaux, l'Institut national des mines collabore avec divers partenaires en réalisant des articles mettant en lumière ses projets de recherche, le parcours scolaire de travailleuses et travailleurs du secteur minier ainsi que les initiatives de formation minière offertes au Québec.

Portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier, portraits de diplômés internationaux de la formation minière, tendances générales en formation minière, main-d'œuvre autochtone dans le secteur minier, transition énergétique et électrification des engins miniers ont été les principaux sujets traités au cours de l'année 2022-2023.

Dans le cadre de la campagne Former la meilleure main-d'œuvre, l'Institut national des mines a présenté six parcours de diplômés internationaux ayant choisi la formation collégiale québécoise.

Marjorie Alies

Sarah Fakalueva

Didier Bule

2. LES RÉSULTATS

Photographie prise chez ArcelorMittal Exploitation minière Canada par Geneviève Rouleau.

2.1 PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

Cette section a pour objectif de présenter les résultats de l'Institut national des mines relatifs à l'atteinte des cibles établies dans sa planification stratégique 2018-2023.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultat 2022-2023	Page
Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière				
Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	Nombre de publications sur les tendances	Cible annuelle : 2 publications par année	Atteint	43
Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	Production de rapports d'analyse des tendances	Cible annuelle : 1 rapport par année	Atteint	44
Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière				
Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints	Cible annuelle : 5 partenaires par année	Atteint	44
Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation				
Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	Nombre d'études produites	Cible annuelle : 2 études par année	Atteint	47
Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	Nombre de projets	Cible annuelle : 1 projet pour 2019 1 projet pour 2023	Atteint	48
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	Nombre d'avis	Cible annuelle : 1 avis par année	Atteint	48
Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier				
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	Nombre d'activités de promotion avec des partenaires	Cible annuelle : 3 activités réalisées en partenariat par année	Atteint	49
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC	Cible annuelle : 1 nouvel organisme par année	Atteint	51
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	Nombre d'activités de promotion	Cible annuelle : 2 activités par année	Atteint	52

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

ENJEU 1 : LA CONNAISSANCE DES TENDANCES EN FORMATION AYANT UN IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'AVENIR

Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière

Axe d'intervention 1 : Identification des tendances en innovation

Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille

Indicateur : Nombre de publications sur les tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année
Résultats	**Rapport sur les tendances en formation minière 2018** Recension de la veille informationnelle du 11 janvier 2018 au 28 juin 2018 (janvier 2019)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 7 février au 20 juin 2019. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (décembre 2019)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 6 février au 18 juin 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (octobre 2020)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 4 février au 17 juin 2021. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (octobre 2021)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 3 février au 23 juin 2022. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (décembre 2022)
	Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019 Recension de la veille informationnelle du 13 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (mars 2019)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 12 septembre 2019 au 30 janvier 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (mars 2020)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 20 août 2020 au 28 janvier 2021. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (mai 2021)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 2 septembre 2021 au 27 janvier 2022. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (mai 2022)	**Rapport sur les tendances en formation minière** 1er septembre 2022 au 26 janvier 2023. Rapport semestriel tiré de l'infolettre *MineAvenir* (diffusion prévue en juin 2023)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec

Indicateur : Production de rapports d'analyse des tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année
Résultats	***Transformation numérique et compétences du 21e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – sommaire de gestion*** (juin 2018) ***Transformation numérique et compétences du 21e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – ouvrage complet*** (juin 2018)	***Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation minière présents dans les centres de formation professionnelle, les cégeps et les entreprises du secteur minier au Québec. Collecte de données*** (décembre 2019)	***Portrait de la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et les programmes d'études collégiales menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession dans le secteur minier*** (juin 2021)	***Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation*** (avril 2022)	***Rapport d'évaluation de la vidéo interactive sur les bases de la communication dans le secteur minier*** (mai 2022)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière

Axe d'intervention 2 : Représentation stratégique ciblée

Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés

Indicateur : Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires par année
Résultats	**Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos** Semaine minière –salon des exposants (avril 2018) **Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or** Semaine minière –salon des exposants (avril 2018)	**6 centres de formation professionnelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec** Conférence donnée auprès des directions des centres (mai 2019) **Conseil régional des partenaires du marché du travail Nord-du-Québec** Conférence donnée auprès des membres (juin 2019)	**48e Nord International** Présentation de l'INMQ et de ses travaux (juillet 2020) **Mines du futur en Nouvelle-Calédonie** Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020)	**Ministère de l'Éducation** Présentation de l'outil de diagnostic numérique 4.0 (20 avril 2021) **Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)** Présentation d'une conférence sur les compétences essentielles à l'ère numérique (avril 2021)	**Gouvernement de l'Algérie** Présentation des travaux de l'Institut et de la formation minière (mai 2022) **Gouvernement du Sénégal** Présentation des travaux de l'Institut et de la formation minière (mai 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Résultats (suite)	**Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec** Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018) **Conseil de bande de Chisasibi et Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (SAENCAT)** Journée *Business and Higher Education* – partenariats et échanges (avril 2018) **Revue *Ressources, Mines et Industrie*** 5 parutions par année **Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec** Colloque – salon des exposants, à Saint-Hyacinthe (juin 2018) **Centre de formation professionnelle Val-d'Or** Conférence donnée et webinaire en direct au Colloque des formateurs FMTM : Formation modulaire du travailleur minier (juin 2018) **CSMO Mines et Association minière du Québec** Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018)	**Mines du futur en Nouvelle-Calédonie** Conférence donnée se basant sur les travaux antérieurs (août 2019) **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)** Courte conférence donnée au Colloque en santé et sécurité (septembre 2019) **Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2019) **CSMO Mines et Association minière du Québec** Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (janvier 2020) **Cégep de Thetford** Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les étudiantes et les étudiants ainsi que le personnel enseignant (février 2020) **Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Thetford Mines** Conférence donnée sur la mine du futur (février 2020)	**Ministère des Relations internationales et de la Francophonie** Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) **Plus de 200 participantes et participants de partout dans le monde** Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ (novembre 2020) **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)** Présentation de l'INMQ et de ses travaux (décembre 2020) **Serdex International, Investissement Québec, 48e Nord International et Groupement professionnel des miniers de Côte d'Ivoire** Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 (mars 2021)	**Plus de 180 participantes et participants provenant de 12 pays différents** Conférences données sur les résultats préliminaires portant sur l'insertion de la main-d'œuvre autochtone, la reconnaissance des acquis et des compétences et la place des véhicules électriques dans le secteur minier québécois (novembre 2021) Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) Lancement du livre *Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement*. Dans cet ouvrage, l'Institut national des mines s'intéresse à l'employabilité de la main-d'œuvre autochtone sous l'angle de la formation. (février 2022) **Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ	**Plus de 30 partenaires de l'éducation, du secteur minier et du gouvernement** Consultations auprès des partenaires pour l'élaboration de la nouvelle planification stratégique (juin 2023) **Plus de 250 participantes et participants de partout dans le monde** Conférences données sur les résultats préliminaires d'un outil sur la persévérance scolaire des apprenantes et apprenants autochtones, la transformation numérique d'une organisation, la mine Odyssey du Partenariat Canadian Malartic et un panel d'experts sur les minéraux critiques et stratégiques (novembre 2022) **Université Laval** Conférence donnée sur la persévérance scolaire des apprenantes et apprenants autochtones (novembre 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Résultats (suite)	**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2018) **Chambre de commerce de Val-d'Or** Dîner-conférence et webinaire (décembre 2018) **Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)** Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants, à Victoriaville (mars 2019) **Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ	**Revue *Ressources, Mines et Industrie*** 5 parutions par année **Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ	**CSMO Mines et Association minière du Québec** Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021) **Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue** 1 parution dans la revue *Ressources, Mines et Industrie*		**Ministère des Ressources naturelles et des Forêts** Congrès Québec Mines – deux conférences offertes par l'Institut national des mines et salon des exposants, à Québec (novembre 2022) **Infolettre *MineAvenir*** Près de 1 100 abonnées et abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

ENJEU 2 : L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation

Axe d'intervention 3 : Identification de nouvelles compétences

Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées

Indicateur : Nombre d'études produites

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 études par année	2 études par année	2 études par année	2 études par année	2 études par année
Résultats	***Portrait numérique de la main-d'œuvre et des entreprises minières*** (diffusion en 2019) ***Le cadre de référence des compétences à l'ère du numérique dans le secteur minier*** (diffusion en janvier 2020)	***Reconnaissance des acquis et des compétences en formation minière de niveau secondaire. Rapport de recherche documentaire*** (diffusion en octobre 2019) **Outil de diagnostic de la maturité numérique des programmes d'études et de formation : application au secteur minier du Québec (phase 1 : Grille du diagnostic)** (diffusion en mars 2019)	***Formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019*** (diffusion en avril 2021) ***Diagnostic numérique 4.0 des programmes de formation et d'études*** (diffusion en septembre 2021)	***Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement*** (diffusion en février 2022) ***Reconnaissance des acquis et des compétences dans la formation minière – Étude sur le parcours en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de travailleuses et de travailleurs du secteur minier*** (diffusion en septembre 2022)	***Études d'impact des technologies sur les compétences de la main-d'œuvre*** (diffusion selon le partenaire MISA) ***Outil d'accompagnement pour l'enseignement aux élèves des Premières Nations et Inuit dans un programme de formation professionnelle du secteur minier*** (diffusion à l'automne 2023)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Axe d'intervention 4 : Diversification des modes d'enseignement

Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement

Indicateur : Nombre de projets

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans
Résultats	**SAMI-PRO** Lancement du projet SAMI-PRO, destiné à la clientèle de la formation professionnelle minière (septembre 2018) **Vidéo interactive** Formation en ligne sur les notions de communication en contexte minier (mars 2019) **Activité pédagogique sur vidéo 360 degrés** Présentation des métiers et des professions du secteur minier (mars 2019)	**Projet pilote en formation minière interordres (professionnel, collégial et universitaire) – Élaboration du projet**	**S. O.***	**S. O.***	**Élaboration d'un cahier de charges pour la réalisation d'une section Web favorisant la diffusion de l'offre de formation minière interordres au Québec** Regroupement en un lieu de l'offre de formation menant au secteur minier, notamment les programmes de formation initiale ainsi que les formations disponibles en ligne provenant des établissements d'enseignement du Québec et des partenaires sectoriels (mars 2023)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

* Dans le contexte de la pandémie, l'Institut national des mines a procédé à une mise à jour du Plan stratégique 2018-2023 de l'organisation.

Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation

Indicateur : Nombre d'avis

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année
Résultats	**Avis sur les outils de simulation** Dépôt officiel en novembre 2019 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**Avis visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation minière du Québec** Version préliminaire présentée au conseil d'administration du 19 mars 2020 et dépôt officiel au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en février 2021	**Mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études : déploiement d'un outil de diagnostic** L'avis a été adopté au conseil d'administration le 22 mars 2021 et le dépôt officiel aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été effectué en juin 2021.	**Avis aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Recommandations visant à former une main-d'œuvre minière apte à réaliser l'entretien des engins hybrides électriques** L'avis a été adopté au conseil d'administration le 23 février 2022 et un dépôt officiel aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été effectué en juin 2022.	**Avis au ministre – Valoriser la diplomation en formation professionnelle par la reconnaissance des acquis et des compétences** L'avis a été adopté au conseil d'administration le 1er février 2023 et un dépôt officiel au ministre de l'Éducation sera effectué dans les prochaines semaines.
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

ENJEU 3 : L'ATTRACTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR MINIER

Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier

Axe d'intervention 5 : Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires

Indicateur : Nombre d'activités de promotion avec des partenaires

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	**Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs **Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos** Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) **Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or** Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) **Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec** Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018) **Revue *Ressources, Mines et Industrie*** Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier	**Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs **Revue *Ressources, Mines et Industrie*** Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier **Salon national de l'éducation de Montréal – exposants** CSMO Mines et Association minière du Québec (octobre 2019) **Conférence sur les compétences à l'ère du numérique** Conférence devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières où des métiers et des professions sont ciblés, réalisée en collaboration avec CSMO Mines et Association minière du Québec (janvier 2020)	**Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs **Visite des kiosques lors de l'événement virtuel** Association d'exploration minière du Québec **Salon Carrière Formation de Québec 2020** Présentation des métiers et des professions en kiosque **Présentation des métiers et des professions du secteur minier** Royaume du Maroc **Zoom minier** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)	**Infolettre *MineAvenir*** Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs **Revue internationale *Géologues*** Réalisation d'un article portant sur la formation québécoise menant à la profession de géologue intitulé « La formation des géologues et les investissements miniers au Québec » (juin 2021) **Salon national de l'éducation de Montréal – exposants** CSMO Mines (octobre 2021) **Salon Carrière Formation de Québec 2021** Présentation des métiers et des professions en kiosque virtuel (octobre 2021)	**Infolettre *MineAvenir*** Près de 1 100abonnées et abonnés à cette publication de l'Institut national des mines qui présente toutes les deux semaines un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs **Salon national de l'éducation de Montréal – exposants** CSMO Mines et Association minière du Québec (octobre 2022) **Choisir la formation minière (collégiale)** Une campagne présentant des diplômées et diplômés de la formation collégiale dans le secteur minier réalisée en collaboration avec trois cégeps **Zoom minier** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Résultats (suite)	**Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec** Colloque–salon des exposants (juin 2018) **CSMO Mines et Association minière du Québec** Salon national de l'éducation de Montréal–exposants (octobre 2018) **Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)** Colloque sur l'approche orientante–conférence donnée et salon des exposants (mars 2019) ainsi que des articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue *L'Informateur* **Zoom minier** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Mines et vie** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Monemploi.com Diffusion de vidéos présentant des métiers et des professions **Guide Choisir** Diffusion de publicités de l'Institut national des mines	**Conférence sur la mine du futur** En partenariat avec l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole–section Thetford Mines (février 2020) **Zoom minier** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Mines et vie** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Guide Choisir** Diffusion de publicités de l'Institut national des mines	**Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)** Quatre articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue *L'Informateur*	**Zoom minier** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)** Trois articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue *L'Informateur* **Mines et vie** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)** Colloque sur l'approche orientante–conférence donnée et salon des exposants (mars 2022)	**Mines et vie** En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) **Gouvernement de l'Algérie** Présentation des travaux de l'Institut et de la formation minière (mai 2022)
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

Axe d'intervention 5 : Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier

Indicateur : Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année
Résultats	**Université de Sherbrooke** Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire (mars 2019) Les commissions scolaires qui ont contribué à la recherche : **Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois** Centre de formation professionnelle Val-d'Or **Commission scolaire de la Baie-James** Centre de formation professionnelle de la Baie-James **Commission scolaire de l'Estuaire** Centre de formation professionnelle de Forestville	**Université de Sherbrooke** Travaux de recherche documentant la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier, de la demande d'information jusqu'à l'obtention du diplôme par voie de la RAC (en cours) En partenariat avec : **Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC)** Commission scolaire Harricana	**Ministère des Relations internationales et de la Francophonie** Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) **Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines** Présentation lors du conseil d'administration de l'organisation concernant l'importance de la RAC en formation professionnelle et collégiale (février 2021) **Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC Harricana)** Article sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier (février 2021)	**Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC Beauce-Etchemin)** Entretien avec Marise Delisle, experte-conseil sur le rôle de l'employeur dans la démarche de la RAC (mars 2022) **Université de Sherbrooke** Présentation d'une conférence sur la RAC par Rachel Bélisle au colloque annuel de l'INMQ (novembre 2021) Les commissions scolaires qui ont contribué à la recherche : **Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois** Centre de formation professionnelle Val-d'Or **Centre de services scolaire de la Baie-James** Centre de formation professionnelle de la Baie-James **Centre de services scolaire de l'Estuaire** Centre de formation professionnelle de Forestville **Centre de services scolaire Harricana** Centre de formation professionnelle Harricana	**Complexe minier LaRonde – Agnico Eagle** Présentation d'une conférence sur la nouvelle publication RAC (septembre 2022) **Université de Sherbrooke** Présentation d'une conférence sur la nouvelle publication RAC (septembre 2022) Les centres de services scolaires qui ont contribué à la recherche : **Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois** Centre de formation professionnelle Val-d'Or **Centre de services scolaire de la Baie-James** Centre de formation professionnelle de la Baie-James **Centre de services scolaire de l'Estuaire** Centre de formation professionnelle de Forestville **Centre de services scolaire Harricana** Centre de formation professionnelle Harricana
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

Axe d'intervention 6 : Promotion internationale de la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec

Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec

Indicateur : Nombre d'activités de promotion

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année
Résultats	**48e Nord International** Délégation du Chili Délégation du Bénin (mai 2018) **Société géologique de France** Trois articles écrits dans la revue *Géologues* (juin 2018) **SIM Sénégal** (novembre 2018)	**Mines du futur en Nouvelle-Calédonie** Entente de collaboration avec l'équipe du projet Mines du futur (août 2019) **48e Nord International** Mission au Maroc (décembre 2019) **Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)** (mars 2020) Signature d'une entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc; Rencontres également avec : › le délégué commercial du Canada au Burkina Faso; › l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire; › la déléguée commerciale du Canada en Côte d'Ivoire et au Libéria; › le directeur de la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) et le ministre des Mines et de la Géologie, M. Jean Claude Kouassi; › l'ambassadeur du Canada en République démocratique du Congo et auprès de la République du Congo;	**Mines du futur en Nouvelle-Calédonie** Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020) **Ministère des Relations internationales et de la Francophonie** Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) **Premier colloque virtuel de l'INMQ** Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 200 personnes de partout dans le monde (novembre 2020) **Revue *Formation et profession*** Premier article paru dans une revue scientifique internationale en éducation (mars 2021)	**Formation courte en environnement minier : un partage d'expertise québécoise au Maroc** (mars à avril 2022) **Colloque virtuel de l'INMQ** Colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 180 personnes de 12 pays différents (novembre 2021) **Rencontre d'une délégation de la Présidence du Sénégal** Représentation auprès de dignitaires du Sénégal (mars 2022)	**Gouvernement de l'Algérie** Présentation des travaux de l'Institut et de la formation minière (mai 2022) **Visite d'une délégation marocaine** Rencontres avec des établissements d'enseignement interordres, des centres de recherche et des entreprises du secteur minier québécois (novembre 2022) **Colloque virtuel de l'INMQ** Colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 250 personnes participantes de 7 pays différents (novembre 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Résultats (suite)		Rencontres également avec (suite) : › le délégué commercial du Canada au Ghana; › le ministre de Lands and Natural Resources du Ghana; › le délégué commercial du Canada au Mali; › le directeur de la Géologie et des Mines au ministère des Mines et du Pétrole du Mali; › le haut-commissaire (ambassadeur) adjoint du Canada au Nigéria; › Export Québec.	**Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise** Dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 avec Serdex International, Investissement Québec, 48e Nord International et Groupement professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (mars 2021) **Webinaire Maroc-Québec sur la santé et la sécurité du travail dans le secteur minier** Entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc (mars 2021)		
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

2.2 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

L'Institut national des mines n'offre pas de services aux citoyens.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectifs pour 2022-2023.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars 2023 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	2	0
Administration	2	2	0
Communication	2	3	1
Total	7	8	1

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque membre du personnel, les besoins en formation continue et en perfectionnement sont définis et convenus à l'avance avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle. Au cours de la dernière année, **45** formations ont été données aux membres de l'équipe de l'Institut national des mines.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 800 $	5 957 $
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	480 $	-
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	528 $	1 528 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 700 $	3 125 $
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	152 $	348 $

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	1,3 %	1,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	3,6	0,6
Professionnel	11,2	1,1
Soutien administratif (fonctionnaire)	12,0	1,1
Total[2]	26,8	1,3
Somme allouée par personne	951 $	1 565 $

2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Au cours de l'année financière, deux membres du personnel ont quitté leurs fonctions. Au terme de l'année financière 2022-2023, soit le 31 mars 2023, l'Institut comptait sept employés sous la supervision de la présidente-directrice générale.

DONNÉES ACCESSIBLES CONCERNANT LE TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Taux de départ volontaire (%)	29 % (2 employés sur 7)	29 % (2 employés sur 7)	14 % (1 employé sur 7)

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise[3] : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Le siège social de l'Institut national des mines se situe en Abitibi-Témiscamingue, l'une des principales régions minières du Québec. Ainsi, l'organisation contribue à la vitalité des régions en y offrant des emplois de qualité.

3. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023[4] (000 $) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2023[5] (000 $) (2)	Écart (000 $) (3) = (2) – (1)	Dépenses réelles 2021-2022[6] (000 $) Source : Comptes publics 2019-2020
Traitements et avantages sociaux	789 360	801 884	12 524	523 897
Services professionnels	281 990	281 330	(660)	239 746
Publicité et communication	51 000	27 984	(23 016)	22 609
Frais de déplacement	40 000	88 148	48 148	19 630
Amortissement des immobilisations corporelles	23 120	19 218	(3 902)	23 024
Fournitures et approvisionnements	15 500	13 587	(1 913)	5 277
Frais de formation	7 000	2 742	4 258	10 551
Frais de représentation	3 415	939	(2 476)	1 276
Frais financiers	650	2 448	1 798	715

3.3 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

BILAN DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissements ($)	Dépenses ($)
Projets[7]	0	0
Activités[8]	0	0
Total	0	0

4. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.
5. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
6. Comptes publics 2021-2022.
7. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
8. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

Gracieuseté : MacLean

4.1 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	2 993	0	2 933	1,61
2. Personnel professionnel	5 537	0	5 537	3,03
3. Personnel infirmier				
4. Personnel enseignant				
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3 297	0	3 297	1,81
6. Agents de la paix				
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service				
8. Étudiants et stagiaires				
Total 2022-2023	11 767	0		
Total 2021-2022	s. o.	s. o.	11 767	6,45

Contrats de service

Pour la gestion et le contrôle de ses effectifs, l'Institut s'appuie sur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) (RLRQ, chapitre G-1.011) et la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1). Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	-	0 $
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1	84 731 $
Total des contrats de service	1	84 731 $

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

Orientation 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	État d'avancement au 31 mars 2023
1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 : Réduire les déplacements dans le cadre du travail	Adopter des lignes directrices en matière de télétravail	Lignes directrices en matière de télétravail adoptées	Réalisée
	2 : Intégrer les principes de développement durable dans notre politique d'approvisionnement	Principes de développement durable intégrés dans notre politique d'approvisionnement	Politique d'approvisionnement révisée comprenant les principes de développement durable adoptée	Réalisée
	3 : Tenir les événements de manière écoresponsable	Proportion d'événements organisés par l'Institut intégrant des mesures écoresponsables	100 % des événements intégreront des mesures écoresponsables	Réalisée
1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les MO	4 : Intégrer les principes de développement durable dans la recherche	Principes de développement durable intégrés dans la recherche	10 % des recherches intègrent les principes de développement durable	Réalisée
1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	5 : Renforcer l'approche DD de l'Institut sur la scène internationale	Identifier, de manière concertée avec ses partenaires, les valeurs de développement durable que doit promouvoir l'Institut sur la scène internationale	Valeurs identifiées	Réalisée

4.3 OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

L'Institut national des mines n'est pas tenu, selon les instructions sur la réalisation du rapport annuel de gestion 2022-2023, de remplir cette section.

4.4 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Dans le cadre de l'application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Protecteur du citoyen a accueilli favorablement, le 1er mai 2017, la demande de dispense de l'Institut national des mines quant à l'application de l'article 18 de cette loi, en s'appuyant sur l'article 19 et sur une balise fixée par le Protecteur même, qui accorde d'emblée une dispense aux organismes de moins de 50 employées et employés qui en font la demande.

En contrepartie de cette dispense, le Protecteur du citoyen exigeait de l'Institut qu'il informe les membres de son personnel du moyen de se prévaloir de leurs droits en vertu de cette loi. Conformément à cette exigence, l'organisation s'acquitte de cette responsabilité en transmettant, une fois l'an, une note de service à son personnel pour lui rappeler ses droits en vertu de cette loi et l'inviter à s'adresser au Protecteur du citoyen, si nécessaire.

4.5 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Institut national des mines, tout en considérant le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les membres du personnel de l'Institut sont nommés selon le plan d'effectifs établi par règlement de l'Institut. De plus, seule la présidente-directrice générale est nommée par décret ministériel. L'Institut national des mines respecte la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01).

4.6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM-1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Un règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés a également été adopté par le conseil d'administration en décembre 2017. Ce code régit notamment les conflits d'intérêts ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels. Il résulte d'une recommandation émise en mai 2017 par le Vérificateur général du Québec. Il est accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'a été observé pour l'année 2022-2023 quant aux règles édictées dans ces règlements.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant la présidence-direction générale et la ou le secrétaire d'assemblée.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Section 1 : Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fait état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
23. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

Section 5 : Après-mandat

24. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
25. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26. Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

ACTIVITÉS POLITIQUES

27. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

28. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.
29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
30. Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
32. Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.
33. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

35. Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.

4.7 GOUVERNANCE DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines n'est pas assujetti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Pour démontrer la saine gouvernance de l'organisation, ce rapport annuel de gestion fait état des activités réalisées au cours de son exercice financier 2022-2023.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation est déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, et modifiée le 1er février 2014.

Nominations

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière ».

Au 31 mars 2023, 15 membres sont en poste et trois postes sont à pourvoir. Les membres se répartissent comme suit, suivant l'article 11 de la Loi :

« 1. un président;

2. un président-directeur général;

3. quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;

3.1 deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs;

4. un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;

5. deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;

6. un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;

7. un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes. »

Mandat du président et des membres du conseil

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables. »

Processus de remplacement

L'article 13 mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou que leur mandat soit renouvelé ». Toutes les nouvelles nominations et tous les renouvellements de mandat doivent se faire par décret ministériel après consultation des groupes ou des organismes représentés.

Au terme de ces consultations, un dossier contenant notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations à des postes devenus vacants en cours d'exercice est transmis au ministre de l'Éducation et peut inclure les candidatures des membres qui souhaitent renouveler leur mandat.

À la fin du présent exercice, l'Institut compte trois postes vacants et est en attente d'un décret de nomination afin de pourvoir un siège.

Au 31 mars 2023

PRÉSIDENT

Poste vacant

VICE-PRÉSIDENT

Michel Laplace
Directeur général du Centre de services scolaire de la Baie-James
Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier
Président du comité Vérification et ressources humaines du conseil d'administration
(mandat : 1er décembre 2021 au 1er décembre 2024)

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Christine Duchesneau
Présidente-directrice générale de l'Institut national des mines

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Renée-Claude Baillargeon
Directrice régionale de Services Québec du Nord-du-Québec
Représentante du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Mamadou Falilou Diop
Directeur à l'éducation des adultes
Membre provenant de la Commission scolaire Kativik
(mandat : 12 février 2020 au 12 février 2023)

Jovette Godbout
Directrice de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) et directrice administrative de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Membre provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier
(mandat : 2 décembre 2020 au 2 décembre 2023)

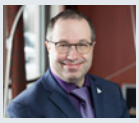

Richard Poirier
Directeur général du Centre de services scolaire du Fer
Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier
(mandat : 12 février 2020 au 12 février 2023)

Ronald Bisson
Chef du Service de la formation technique
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur

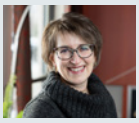

Nadine Desrosiers
Directrice générale du Centre de services scolaire de l'Estuaire
Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier
(mandat : 1er décembre 2021 au 1er décembre 2024)

Dominic Lemieux
Directeur québécois du Syndicat des métallos et vice-président de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ)
Membre provenant des associations de salariés concernées par le secteur minier
(mandat : 1er décembre 2021 au 1er décembre 2024)

Régis Simard
Directeur général de la Table jamésienne de concertation minière
Membre provenant des associations d'employeurs du secteur minier
(mandat : 1er décembre 2021 au 1er décembre 2024)

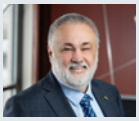

Sylvain Blais
Directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Membre provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier
(mandat : 2 décembre 2020 au 2 décembre 2023)

Jocelyn Douhéret
Directeur des politiques minières au ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Représentant de la sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

POSTE VACANT
Membre provenant de la Commission scolaire crie

Sonia Caron
Directrice du Centre de formation professionnelle de la Baie-James
Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier
(mandat : 11 mai 2022 au 11 mai 2025)

Jean-Sébastien Drapeau
Directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation

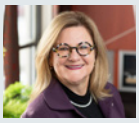

Josée Méthot
Présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec
Membre provenant des associations d'employeurs du secteur minier
Présidente du comité stratégique et communications au conseil d'administration
(mandat : 1er décembre 2021 au 1er décembre 2024)

POSTE VACANT
Membre représentant le CSMO Mines

Départ en cours d'exercice

Au cours de l'année 2022-2023, le conseil d'administration a vécu les départs de trois membres. Président du conseil d'administration depuis 2020, M. Guy Belleau a cru dès les premiers instants à la mission de l'Institut national des mines et à la pertinence de son rôle pour l'industrie minière au Québec. L'Institut reconnaît son implication, mais surtout sa disponibilité au cours de son mandat, et lui souhaite la meilleure des chances dans son nouveau défi professionnel. Membre du conseil depuis 2020 et représentante du CSMO Mines, la directrice générale, M^{me} Kathy Gauthier, a été une partenaire de choix pour l'organisation, notamment dans la réalisation d'études conjointes et comme promotrice des métiers et professions menant au secteur minier. Son ouverture, son encouragement et son engagement ont été des plus profitables pour le conseil. Pour sa part, la directrice des politiques minières au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Claude Barnard, a également quitté ses fonctions au cours de l'année. Malgré son court mandat comme représentante de ce ministère, M^{me} Barnard était une membre du conseil à l'écoute des enjeux de l'Institut tout en favorisant le partenariat. L'Institut est reconnaissant de sa participation, lors du colloque 2022 de l'organisation, au panel d'experts sur les minéraux critiques et stratégiques alors que ses interventions ont été remarquées par tous. Nous lui souhaitons une belle continuité dans son cheminement professionnel.

Photographie prise chez ArcelorMittal Exploitation minière Canada par Geneviève Rouleau.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut national des mines a institué trois comités pour faciliter son bon fonctionnement. La composition respective et le rôle de ces comités ont été actualisés en mai 2022. Cette section présente les responsabilités de chacun.

Comité vérification et ressources humaines

Sous la présidence de M. Michel Laplace, le comité vérification et ressources humaines de l'Institut national des mines assume les responsabilités suivantes :

- Examiner les états financiers et les recommander au conseil;
- Recevoir la présentation du programme d'audit externe;
- Examiner les résultats d'audit et les recommander au conseil;
- Recommander au conseil les prévisions budgétaires;
- Recommander au conseil le plan de gestion des risques et le plan de lutte contre la collusion et la corruption;
- Recommander au conseil les règlements et politiques relatifs à la gestion financière;
- Recommander au conseil le plan d'effectifs;
- Recommander les règlements et politiques entourant la gestion du personnel;
- Collaborer aux processus de dotation.

Comité stratégique et communications

Sous la présidence de M^{me} Josée Méthot, le comité stratégique et communications de l'Institut national des mines assume les responsabilités suivantes :

- Examiner le portefeuille de projets présenté dans le plan d'action de l'Institut et le recommander au conseil;
- Prendre connaissance du plan de communication;
- Collaborer à l'identification de l'objet de l'avis annuel adressé aux ministres de l'Éducation et/ou de l'Enseignement supérieur, à le réviser et à le recommander au conseil.

Comité gouvernance et éthique

Le comité gouvernance et éthique a été présidé par le président du conseil d'administration, M. Guy Belleau, jusqu'en septembre 2022. Par la suite, en l'absence de président, le vice-président, M. Michel Laplace, a présidé les séances. Le comité a pour mandat de :

- Voir au bon fonctionnement du conseil;
- Recommander les règlements et politiques relatifs à la déontologie, à l'éthique et à la gouvernance.

4.8 ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

L'Institut national des mines n'est pas assujetti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

4.9 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur son rôle et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Une demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été adressée à l'Institut durant l'année 2022-2023.

L'accès aux renseignements personnels dans l'organisme est assuré avec rigueur. Les moyens mis en place pour protéger ces renseignements sont respectés intégralement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	1

4.10 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Les ministères et organismes soumis à la Loi sur l'administration publique ont la responsabilité de veiller à appliquer la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 2011. Les ministères et organismes doivent rendre compte des éléments présentés dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de cinquante
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, combien ?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	-

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ? Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Oui, le 21 septembre 2017
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles.	Oui, les nouveaux membres de l'équipe ont reçu la politique linguistique lors de leur arrivée en fonction.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application ?	-

4.11 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Par ses pratiques, l'Institut national des mines encourage la parité au sein de son conseil d'administration et de son équipe de travail.

4.12 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

L'Institut n'offre aucun bien et service tarifé à la population. En revanche, il fournit de l'information d'ordre général à la population qui porte sur le résultat de ses travaux de recherche, de sa veille informationnelle et la mise en place de différents projets qui traitent de l'évolution technologique des différents milieux de travail miniers et qui ont un impact sur la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec.

125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca | inmq.gouv.qc.ca

Institut national des mines
Québec